aine, pour entendre les explications du commissaire de police.

M. Charlier vient remplacer un moment M. Brocard, pour une affaire qui avait été appelée devant lui, le 28 mai. Il s'agit encore du malheureux ménage Pierre-Malfait. L'homme et la femme, à ladite audience du 28, avaient été condamnés, pour violences, à chacun un jour de prison, par défaut. Aujourd'hui la femme se présente avec un témoin et elle est acquittée.

Les autres affaires ne sortant en rien de la banalité ordinaire. Nous citerons seulement une affaire de violences, celle du sieur Emile D..., qui a porté des coups à un vieillard nommé L..., qui est sourd comme une mulle et qui s'est livré, pour expliquer l'agression dont il a été victime, à une mimique tout à fait réjouissante.

Il n'y a eu que deux peines d'un jour d'emprisonnement de prononcées.

L'audience a été levée à une heure.

Bondues. — *Naturalisation.* — M. Théophile Struyve-Dumoulin, marchand tailleur à Bondues, vient de se faire naturaliser français.

LES ARTISTES DU NORD

AUX SALONS DE PARIS

(3me ARTICLE)

Salon des Champs-Elysées

« Ils allaient, dit Charles Baudelaire, dans un de ses merveilleux et troublants poèmes en prose, ils allaient avec la physionomie résignée de ceux condamnés à espérer toujours ». Hélas! espèrent-ils encore beaucoup, les *vieux* que M. Maroniez nous représente? Ils ont peiné toute leur vie; le déclin ne sera pas pour eux le repos, car, ainsi que des bêtes de somme, ils traînent péniblement, mais avec cette « physionomie résignée » dont parle l'étrange écrivain, le lourd engin qui creuse et sillonne la terre. L'artiste a été impressionné par ce côté des mœurs rurales, et sa pensée s'est traduite en une toile bien réaliste, s'accentuant encore par les tonalités crépusculaires du paysage, la lourdeur et la tristesse du ciel.

Nous n'aimons pas moins son impression de mer calme, à la tombée de la nuit, avec, à l'horizon, des voiles devinées, et, sur la plage, une famille de pêcheurs — cependant que le couchant jette encore une dernière flèche d'or, et que, dans le ciel chaud, volent des mouettes.

Voici, de M. Merlin, le très-élégant portrait d'une très-jolie femme; à remarquer le rendu des velours violets. Moderne, et même fin de siècle, celui de M. Michelet, également un portrait de femme. Après avoir jeté un coup d'œil sur l'humoristique et fort scrupuleuse étude de M. Moreau-Deschanvres, le *Serrurier*, passons à l'examen de quelques paysages.

Un excellent Perdreau, d'abord, intitulé *soir d'été*; le ciel, d'une coloration intense, a des lueurs d'incendie sur lesquelles se détachent les collines arides et la triste végétation des environs de la mer : un chemin sombre va se perdre, là-bas, dans le lointain. Puis, les *blés* de Pattein, les beaux blés d'or, triomphe fauve des étés, semés abondamment de rouges coquelicots. Le paysage a du relief, de la profondeur et de belles colorations. Le ciel est assez faible, mais la jeune fille du premier plan cadre bien avec l'ensemble.

L'art classique, a bien dit Emile Leclercq dans ses remarquables études sur les paysagistes français, l'art classique du paysage était l'expression d'une fantaisie intellectuelle; l'art moderne exprime au contraire des sentiments, produits d'une communion plus intime de l'homme avec la nature. Je me pénètre de plus en plus de la vérité de cette remarque, en contemplant le tableau de Léon Richet, l'un des plus forts et des plus personnels parmi nos artistes du Nord : *Les Bruyères*. Avec quelle sincérité scrupuleuse l'artiste a sondé la profondeur des forêts, et nous en fait goûter la capiteuse saveur! Comme il a bien étudié la nature dans ses manifestations les plus diverses! Comme ses chênes sont bien des chênes et non des arbres quelconques — ainsi qu'il sied d'en faire uniformément, dans certaines écoles de paysage. Voilà, certes, une toile de premier ordre : les tons chauds des bruyères, au premier plan, vibrent; les fonds sont merveilleusement amenés; l'air et la lumière circulent; le ciel, excellent, apparaît par trouées dans la verdure.

Signalons la bonne étude de M. Scalbert et le tableau de M. Roussel, *chercheuses de vers à marée basse*, dont nous avons déjà parlé. A noter aussi la vision calme et blanche de M. Santai, le *Cloître*, traduisant en une page tranquille autant que vraie la sereine placidité de la vie monacale; les *Vieilles habitations dans une colline de craie*, bon paysage suant son midi par tous les pores de la toile, de M. Wallet; le joli *coin de table*, de M. Wiart; un charmant tableau de genre, de M. Willame, *Avant la procession*, très agréable dans son naturel et sa naïve ingénuité : il s'agit d'une fillette que ses parents font belle en vue de la procession prochaine; les personnages sont exactement typés.

Terminons par le très beau, très vivant et très expressif portrait d'homme, de Thys, et par l'exquise toile de Tattegrain, artistique au possible dans son étrangeté voulue, les *vérotières au petit jour* — une série d'ombres creusant la plage pour y découvrir des vers : dans la nuit, les lanternes piquent à l'infini des points lumineux d'une extraordinaire intensité, et cela va se perdre au loin, bien loin... Une œuvre qui dénote un tempérament.

Cette première partie de notre promenade terminée, descendons le grand escalier et passons à

LA SCULPTURE

Ici encore, nombreux est le contingent des artistes du Nord. De M. Boutry, notons un élégant bas-relief : *l'Amour et la Folie*, et une statue de chasseur, tenant un faucon au poing et excitant son chien. A voir les jolis bustes de MM. Caniez, Crauk, Darcq, Ybert, Printemps, Mabille — dont le bronze est tout à fait remarquable — Charles Léonard, Laoust, Fagel, Frère, et celui, très gracieux, de Mme Descat.

M. Brocheton expose un panneau en bois représentant, dit le catalogue, le *Printemps* : j'aurais autant compris idylle, trouvaille, etc. C'est d'ailleurs une chose fraîche et délicate. Deux amoureux ont trouvé un nid sous la feuillée, et, probablement pour se distraire, contemplent les gentils petits oiselets. Notons en passant le bon profil de jeune fille, de M. Carion, les médaillons de Mlle Cougny, et le volumineux faisan de M. Delrue.

Aimez-vous, non pas le homard, mais la sentimentalité? Voici *Jeanne*, un jour de fête, toute souriante et une gerbe de fleurs à la main, allant réciter un bebé bien stylé, le compliment d'usage à quelque très-bon grand parent : auteur, M. Carlier. Dans un tout autre genre, j'aime assez la *Baignade du chien*, de M. Fontaine. La scène est croquée sur le vif et le groupe a de l'allure : l'attitude du dogue, prêt à bondir, témoigne d'une réelle sûreté d'observation.

L'une des figures les plus répandues du Salon, c'est celle de Diane : cette dame abonde. De quelque côté que vous vous retourniez, vous la rencontrerez, debout, assise, couchée, avec ou sans carquois — la chasseresse des vieilles mythologies. M. Gauquié nous en présente une, gracieuse et jolie. En voici une autre, au repos, de M. d'Houdain; ce dernier morceau, autérienement médaillé, atteste un ciseau particulièrement heureux et délicat. La jeune personne se repose, fatiguée sans doute d'une longue chasse, à demi-couchée sur son chien. L'animal veille, superbe d'attitude, les oreilles dressées. Le groupe est d'une très belle venue et la tête de Diane, presque endormie, est vraiment exquise.

M. d'Houdain expose encore un marbré remarquablement vivant, un faune assis sur un tronc d'arbre et appuyé sur un bâton : du doigt il appelle sans doute quelque nymphe, car l'expression de sa figure est particulièrement égrillarde.

Signalons le très beau buste, absolument expressif, de Madame Céline Montaland, de M. Houssin — et une chose délicieuse, absolument adorable de grâce et de suavité, le *Scapulaire*, de M. Agathon Léonard. C'est une des rares œuvres que j'aime, sans la moindre restriction ni réserve, dans le salon de sculpture. Cette tête de jeune fille, d'un ovale pur et d'un savant modelé, est tout un poème parfumé de douceur, de modestie et de chasteté. Perdue dans la foule des marbres et des plâtres presque toujours horriblement banals, le penseur la découvre cependant au passage, il la contemple longuement et ne la quitte qu'a regret: toutes nos félicitations, monsieur!

* * *

L'original *Four in hands* de M. Joire doit faire le bonheur des sportmen : ces quatre chevaux sont bien dessinés et leur allure est naturelle. Le groupe de M. Hector Lemaire ne manque pas non plus d'originalité : nous avons tous vu dans nos rues ce chevrier, coiffé du béret et conduisant son maigre troupeau. Sculpture familière et bonne enfant, sans la moindre prétention.

Voici, de M. Lormier, le joli buste de Mlle Yvette Guilbert, la divette de l'*Horloge*; et la *Baigneuse* de M. Louis Noël, gracieuse, correctement taillée, mais froide : la vie ne circule pas sous ce marbre. Comme je lui préfère la *Madeleine au réveil* de M. Peene, encore à demi ensommeillée, et s'étirant d'un geste gracieux!

Après avoir mentionné les très jolis chiens de M. Truffot, dans son groupe *Chaude ouverture* — terminons par un morceau capital, par une des œuvres les mieux comprises et les plus suggestives du salon de sculpture, le beau groupe de M. Theunissen intitulé *Pendant la Grève*, auquel, en dépit des « oublis » on des froideurs de la critique parisienne, nous persistons à décerner, avec beaucoup d'artistes et de connaisseurs éclairés, une des premières places.

L'œuvre de M. Theunissen est puisée aux sources même de la vie sociale. Alors que nous cherchons vainement une pensée, une idée, dans la plupart de ces marbres et de ces bronzes — ici l'une des plaies les plus cuisantes de notre époque se type brutalement, c'est-à-dire sincèrement, en une page impressionnante. Enfant du pays noir, M. Theunissen a vu de près la grève, il en comprit le côté poignant, et il l'a traduit avec toute son âme. Le père est en grève et la famille a faim: à genoux, une fillette demande du pain à sa mère dont le regard étrange, semblant interroger avec anxiété une mystérieuse aurore, émeut et fait pitié. L'ouvrier mineur, debout, paraît en proie à de sombres réflexions. Tout cela est sobrement traité — mais c'est la vie réelle, dans un de ses drames les plus modernes. Tous les personnages sont consciencieusement traités, et l'ensemble tient bien : le type de la mère surtout, aux traits masculins et comme taillés à coups de serpe, est tout à fait frappant. Nous savons plus d'une place publique, dans l'une ou l'autre de nos grandes agglomérations industrielles, où le groupe de M. Theunissen serait merveilleusement à sa place, et servirait d'enseignement pour tant de braves cœurs d'ouvriers qu'on égare avec de belles paroles...

* * *

Quelques salles sont consacrées à l'architecture, aux dessins, aquarelles etc.: j'y relève les travaux de MM. Broux et Duhem; les pastels de Mesdames de Pesloüan, Le Camus et Diemer; les émaux de M. Peuet et les délicates miniatures de Mlle Puysoye. En architecture, il convient de citer les projets de MM Amiard, Bevière, Ghesquier, Dusart, Mollet et Dubois. Enfin, dans la section de gravure et de lithographie, je trouve encore de bien jolies choses à l'actif des artistes de notre région : des burins de MM. Christophe et Deturck; des eaux fortes de MM. Penet, Lefort, Deebrosses et de Mlle Maireau; les gravures de MM. Dochy et Damman; la délicieuse lithographie de Mlle Léonard, etc.

Nous consacrerons notre dernier article au Salon du Champ-de-Mars.

MAX BONNARD.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 11 juin

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Pour outrages envers le garde champêtre Dhal, Désiré Castel, rattacheur, demeurant au Risquons-Tout, est condamné à deux mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

Un pillage d'estaminet. — François Clauss, dit le grand François, tient un cabaret rue de la Limite à Croix; il y aurait paraît il, une certaine animosité entre Clauss et un nommé Vantisphont. Dimanche dernier, vers deux heures du soir, ce dernier, accompagné de L. Gossens, âgé de vingt ans, entraînait dans l'estaminet.

Clauss refusant de donner à boire, il en suivit, d'après certains témoins, une rixe au cours de laquelle Vantisphout et Gossens, armés de chaises, en auraient donné des coups assez violents au cabaretier, la lampe à pétrole fut renversée et le feu se communiqua au plancher — commencement d'incendie aussitôt éteint, il est vrai.

Le Grand-François, le plaignant, se présente devant le tribunal, la tête entourée de linges : il déploie même une chemise tachée de sang.

Les inculpés Gossens et Vantisphout prétendent qu'il n'y a eu qu'une bagarre ou chacun a eu sa part de horions : même l'un d'eux avait préparé dans un pasquet une chemise aussi plus ou moins sanglante. à titre de moyen sensible de défense.

Il y avait, outre cela, un défilé interminable de témoins qui se contredisent les uns les autres.

Gossens est condamné à deux mois d'emprisonnement et Vantisphout un mois.

Vols à la Marlière. — M. Delberghe, cabaretier à la Marlière et Mlle Odine Dessaunages, marchande, qui avait une baraque de pain d'épices et de bonbons, près de la Citadelle, avaient, dans la nuit du 5 au 6 juin, été victimes de vols de certains objets. L'un des auteurs du larcin, du nom de Kesteloot, âgée douze ans, était arrêté le matin et désignait comme ses complices deux autres gamins appelés J.-B. Verbelle, 14 ans et Jean Dassonville, dit l'avocat, qui a peine dix sept ans. Le garde Flipo se mit en quête et procéda bientôt à l'arrestation des deux garnements. Verbelle, avoue, mais l'autre a pris pour système de persister à nier.

Il n'en est pas moins condamné à deux mois d'emprisonnement. Quant à Kesteloo et Verbelle ils sont envoyés pour un mois dans une maison de correction.

Enlèvement de la grève des ren reurs. — Vendredi dernier dans l'après-midi, deux inconnus, dans le Leroy et Victor Descamps et un broyeur du Jean-Baptiste Wartelle se trouvaient rue Bernard en face du tissage Pollet, lorsqu'un broyeur, Vanderhaeghen, se dirigeant vers l'usine fut accosté par l'un des grévistes qui lui demandait la cause pour laquelle il travaillait.

Sur la réponse qu'il était forcé de continuer la besogne parce que le syndicat lui avait refusé des secours, son interlocuteur le désigna à ses amis dont deux notamment, si l'on en croit les témoins, rouèrent alors de coups Vanderhaehen.

Une plainte déposée amena alors l'arrestation des agresseurs.

Ils comparaissent tous trois aujourd'hui devant le Tribunal. On remarque dans le public quelques ouvriers endimanchés qui paraissent suivre les débats avec intérêt.

Deux des inculpés ne contestent pas avoir exercé des violences : quand à Wartelle, il affirme n'avoir pris aucune part à l'agression.

M. le Président lui reproche de passer pour un de ces excitateurs qui engagent les grévistes à la violence mais qui au moment où il s'agit de mettre les actes à exécution, ont soin de s'éclipser prudemment.

Après délibéré le tribunal acquitte Wartelle mais condamne Leroy à un mois et Descamps à 3 mois.

M. le Président recommande à Wartelle, au moment où il se retire, d'avoir à se tenir désormais tranquille et à mettre plus de circonspection dans ses agissements.

Un drame au couteau à Bondues. — A l'audience de ce jour coup raisant le marchand de poissons de Bondues, Louis Delbecq, inc lpé d'avoir porté des coups et fait des blessures à Hélène Dufermont, veuve Deyer.

Cette affaire qu'on avait d'abord qualifiée de tentative de meurtre se réduit à un délit correctionnel. La déposition de la sœur de la victime nous rappelle les faits.

La fille Dufermont qui habite la maison contiguë à l'habitation de la veuve Deyer, laquelle passait dans la commune pour vivre en concubinage avec Delbecq, vit dans la soirée du 6 avril, arriver ce dernier chez elle; il raconta que la veuve Deyer venait de tomber malade; le témoin se rendit immédiatement auprès de sa sœur qu'elle trouva inanimée et sans mouvement. Elle fait chercher le médecin qui visite la veuve Deyer et constate qu'elle porte dans le ventre trois plaies dont une fort grave.

Il interroge Louis Delbecq qui lui déclare que Hélène Dufermont s'est donné elle-même un coup de couteau : cette version avait été loin de convaincre le docteur qui signale le fait à la gendarmerie.

Delbecq fut-mis en état d'arrestation; le lendemain, dès qu'elle eut recouvré connaissance, Hélène Dufermont parut d'abord vouloir s'expliquer assez peu sur la cause de ses blessures, mais quand on lui apprit que Delbecq était aux mains de la justice, elle n'hésita plus à affirmer qu'elle avait été retenue par crainte de son amant et que ce qui était vrai, c'est que Delbecq à la suite d'une discussion qu'elle avait eue la veille avec lui, lui avait porté trois coups de couteau.

Delbecq, malgré cette déclaration, persiste à soutenir que c'était elle-même qui était l'auteur de ses blessures : mais un examen plus attentif des parties du corps atteintes et une enquête très complète ne permirent plus d'avoir le moindre doute sur la culpabilité de Delbecq. Même de l'avis du médecin, si le couteau de cuisine dont s'est servi l'individu n'avait pas eu la pointe brisée, il y eût eu presque certainement un dénouement fatal. D'ailleurs l'état de la veuve Deyer inspira quelque inquiétude pendant un certain temps.

Delbecq qui comparaît aujourd'hui, est un homme peu recommandable, il a déjà encouru quatorze condamnations. C'est un individu de taille élevée, imberbe, au profil assez accentué qui dénote beaucoup d'audace.

Il se défend vivement avec une certaine habileté : il prétend toujours qu'il n'a pas lui même donné les coups de couteau : il a une altercation très mouvementée avec la veuve Deyer, laquelle, il faut le dire, ne paraît pas être un modèle de mansuétude.

Il résulterait même des premières déclarations de la victime qu'elle aurait, au cours de la discussion avec Delbecq, allongé à celui-ci un formidable coup de poing.

Delbecq, après plaidoirie de Me Scalabre, est condamné à treize mois de prison et 16 fr. d'amende.

Les écrits et gravures obscènes à Lille. — Un marchand de journaux et libraire de la rue des Arts, à Lille, M. Hayard, ancien directeur, paraît-il, du « Citoyen Lillois » journal aujourd'hui disparu, est prévenu d'avoir mis en vente des brochures et gravures immorales; c'est une lettre anonyme qui a amené une perquisition du parquet chez lui.

Un jeune homme appelé Decalonne, avait été arrêté à Dunkerque, pour colportage d'un libelle obscène qui, suivant la prévention, lui aurait été vendu par le même Hayard.

Ce dernier proteste contre l'accusation dont il est l'objet; il reconnaît bien avoir eu dans son arrière-boutique des livres « délictueux » mais qu'ils n'étaient pas destinés à être vendus; il les avait, du reste, enfermés dans des meubles.

Après réquisition de M. Michel, substitut, les débats sont renvoyés à demain pour les plaidoiries.

Des amateurs de légumes et de pêches. — Toute une compagnie de jeunes gens de Wattrelos, âgés de vingt à vingt-cinq ans, comparaît devant les juges correctionnels pour avoir, au mois d'octobre dernier, dérobé de concert, chez un cultivateur, des pommes de terre et des navets qu'ils ont fait cuire à l'aide de sarments pris également sur le champ du fermier; ils ont fait en même temps une rafle de belles pêches veloutées.

Les inculpés qui sont au nombre de huit, sont condamnés chacun à six jours d'emprisonnement.

Le rôle n'étant pas encore épuisé, l'audience est levée cependant à sept heures et les autres affaires sont renvoyées à des audiences ultérieures. Me CONFORME.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 11 juin

Par jugement de ce jour, M. B..., la victime de la scène qui s'est passée à Croix le jour des *Allemoirs*, dans les circonstances que nous avons relatées la semaine dernière, obtient deux mille francs de dommages-intérêt, contre M. C...

L'ouvrier Mast ne recueille, comme indemnité de la maison Fontaine, pour l'accident qui l'a rendu aveugle, que ce qui a été offert par la Compagnie d'assurances.

MAITRE CONFORME.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 11 juin

Présidence de M. François ROUSSEL, juge

L'affaire des livrets

Nous avons eu l'occasion déjà de suivre les différentes péripéties par lesquelles a passé un procès en appel d'une décision du Conseil des prud'hommes, à propos de livrets que les titulaires prétendent avoir été falsifiés.

On n'a pas oublié que le Tribunal avait admis les ouvriers en cause à prouver qu'ils avaient subi un préjudice parce que, sur la présentation de leurs livrets signés par un employé de M. Florimond Wattel, ils n'avaient pas trouvé de travail dans plusieurs établissements où ils s'étaient présentés.

Cette enquête a eu lieu à l'audience de ce jour. Nous avons vu rarement une telle affluence dans le prétoire : on y étouffait littéralement. Inutile d'ajouter que l'élément ouvrier dominait : tous les ouvriers en chômage semblaient s'y avoir donné rendez-vous.

Le tribunal a entendu six témoins produits par les ouvriers, puis il a remis la cause au 25 courant pour la contre-enquête.

Actions en rapport

Le syndic de la faillite Jean Bonnet intenté plusieurs actions en rapport à la masse créancière de sommes qu'il prétend indûment perçues en se basant sur les articles 446 et 447 du code de commerce.

Les points de fait sont d'un intérêt relatif pour le public, mais la question de droit, largement développée par le conseil des défendeurs, mérite d'attirer l'attention.

Quelles sont les nullités dont sont entachés tous actes de libéralités faits par un débiteur à l'égard d'un créancier pendant ce qu'on appelle la *période suspecte*, c'est-à-dire non seulement depuis la cessation de paiements du débiteur, mais aussi dans les dix jours précédents?

L'article 446 proclame nuls : 1° Tous les actes translatifs de propriétés mobilières ou immobilières à titre gratuit; 2° Tous paiements soit en espèces, soit par transport, vente, compensation ou autrement pour dettes non échues et pour dettes échues, tous paiements faits autrement qu'en espèces, en effets de commerce et 3° Toute hypothèque conventionnelle ou judiciaire et tout droit d'antichrèse. Un de ces mandatement constitués sur les biens du débiteur pour dettes antérieurement contractées.

Quant à la nullité prévue par l'article 447, elle s'applique aux actes de libéralités faits par le débiteur, alors que le créancier connaissait l'état de cessation de paiements.

Dans les procès qui nous occupent l'avocat des défendeurs établit la distinction très caractérisée qui existe entre les deux articles sus-visés. D'une part, avec l'article 446, le juge doit prononcer la nullité de droit et, dans l'une des espèces, un assigné qui avait reçu de M. Jean Bonnet des titres en nantissement, offre de les remettre entre les mains du syndic.

Mais, d'un autre côté, les défendeurs soutiennent que la nullité édictée par l'article 447 est entièrement laissée à l'appréciation du juge, que la connaissance par le créancier de l'état de cessation de paiements de son débiteur doit être prouvée par le syndic et qu'enfin un paiement en espèces ou en lettre de change pour dettes échues, effectués et reçu de bonne foi et sans concert frauduleux (dans l'acceptation légale du mot) doit être déclaré bon et valable, ceci d'accord avec la doctrine et la jurisprudence.

— Des litiges de ce genre se produisent assez fréquemment : il n'est cependant pas inutile de les suivre et nous indiquerons en son temps la solution que le Tribunal leur aura donnée.

PETITE CORRESPONDANCE

R. S. — Ne réclamez pas le droit au volontariat les opérations du Conseil de revision de votre classe sont terminées.

Il n'y a pas eu de volontaires en 1890.

NORD

Le tarif des douanes. — MM. des Rotours, Taillisndier et Le Gavrian viennent de déposer sur le tarif général des douanes un amendement tendant à rédiger ainsi le n. 881 du tarif d'entrée des matières végétales, fruits et graines, en frappant par cent kilos des droits suivants au tarif général.

Les fruits et graines oléagineuses d'arachides en cosse, 4 fr., décortiquées, 5 fr., lin, 3 fr. 50, œillette, moutarde, colza et navette, 4 f. 50, sésame 6 fr., niger, 4 fr., coton 2 f. 50, autres non dénommés 2 fr. Pas de tarif minimum. »

Mort de M. le curé de Staple. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. l'abbé Braets, curé de Staple, décédé subitement mardi vers 4 heures du matin.

M. l'abbé Braets était né à Zegerscappel en 1834; il fut ordonné prêtre en 1858 et il administrait la paroisse de Staple depuis 1877.

Marcq en Barœul. — M. Vermeulin, ouvrier de ferme, aperçut, jeudi, à trois heures de l'après midi, un individu qui se couchait en travers de la ligne de chemin de fer d'Armentières à Rouges Barres, hameau du Plouich. Il hâtha de l'aller retirer.

L'individu prit la fuite; néanmoins, M. Vermeulin a cru le reconnaître pour un nommé Delcourt, employé de commerce, à Mons à-Barœul.

Un mariage à Hazebrouck. — Mercredi, à Midi, a été célébré en l'église Saint-Eloi, d'Hazebrouck, le mariage de M. Maurice de Bretagne avec Mlle Pauline Demazière.

Mlle Pauline Demazière est la fille du regretté M. Jules Demazière, juge d'instruction au tribunal civil d'Hazebrouck, et petite-fille de M. Charles Bieswal, ancien conseiller général du Nord.

M. Maurice de Bretagne est le fils d'un magistrat des plus distingués, ancien président du tribunal de Béthune.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes fiancés par M. l'abbé de Bretagne, vicaire à la Madeleine, à Paris, oncle du marié.

La cérémonie a eu lieu en présence d'une assistance très nombreuse.

Violent incendie à Fresnes-les-Montauban. — Un nouvel incendie est venu, dans la nuit de mardi à mercredi, jeter la consternation et l'effroi dans la commune de Fresnes-lez-Montauban.

Entre onze heures et minuit (toujours à la même heure), le feu se déclarait dans la grange de M. Cayet-Hénot, cabaretier et ménager; bientôt s'étageait une écurie dans laquelle se trouvait un cheval que l'on a pu sauver avec grand peine.

La grange regorgeait de grains qui ne forment plus qu'un amas de cendres; il reste juste les murs des bâtiments; les toits sont effondrés en partie.

La cause de ce nouveau sinistre est inconnue, mais on suppose que la malveillance n'est pas restée étrangère, comme d'habitude.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes; le propriétaire et tous les gens de la maison, réveillés par le crépitement des flammes, ont pu se sauver.

Les pertes ne sont pas encore évaluées. Il y a assurance.

La gendarmerie a ouvert une enquête minutieuse.

Les habitants parlent à mots couverts de vengeances personnelles; mais il faut attendre, avant tout, les résultats de l'enquête.

Audacieux vol nocturne à Doullens. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un ou plusieurs inconnus ont pénétré dans le bureau d'un marchand corroyeur, M. Chevalier, rue du Gouvernement, et après avoir découpé le bois du bureau autour du pène de la serrure du tiroir, ont ouvert ce dernier et en ont enlevé 280 fr.

Passant ensuite dans le magasin attenant au bureau, ils ouvrirent la fenêtre et sautèrent dans la rue.

Détail important : le chien de garde qui se trouvait dans la cour n'a pas aboyé, bien qu'il soit très sûr. Un voisin a vu vers minuit un homme dont il a pu donner le signalement, se promener sur le trottoir de la maison Chevalier. Ce nouveau et audacieux vol provoque une vive émotion dans la population doulaisienne.

TRIBUNAUX

Le martyre de Mme Meunier-Dessaigne

L'AUDIENCE

La salle d'audience est bondée. Sur la table des pièces à conviction ont été déposées, les vêtements sanglants de la victime et une foule d'objets de peu de valeur volés par la bande. Les débats occuperont trois audiences. Une grande animation règne dans la salle au moment où les accusés paraissent.

Doré est très pâle. La femme Berland a la tête d'une véritable sorcière; c'est elle qui a présidé au sabbat dans lequel a péri la malheureuse veuve Dessaigne. Son atroce tête est couverte d'une sorte de bonnet noir. Eugène Berland est assis à côté de sa mère. Berland ricane. Chotin et Deville pleurent.

Après la lecture de l'acte d'accusation et l'appel des témoins le président procède isolément à l'interrogatoire des accusés.

Doré est interrogé le premier.

L'accusé, qui n'a pas plus de dix-huit ans, est un ancien garçon boucher, que son père, cantonnier à la Compagnie de l'Ouest, a élevé aussi bien que possible. Mais, dès son plus jeune âge, il a manifesté des instincts vicieux. Ses patrons n'étaient guère satisfaits de lui. C'est, pendant qu'il était chez l'un d'eux qu'il a fait la connaissance de Mme Meunier-Dessaigne à laquelle il portait de la viande.

M. le président. — Est-ce qu'elle n'avait pas pour vous certains égards? Est-ce qu'elle ne vous donnait pas de bons pourboires?

Doré (piteusement). — Oui monsieur!

M. le président. — N'avez-vous pas fait quelques remarques? N'avez-vous pas pensé qu'elle était riche? N'avez-vous pas fondé cette hypothèse sur ce fait qu'elle ne mangeait que de la viande prise dans le filet?

Doré (toujours pleurant). — Oui, c'est vrai.

M. le président continue : il parle des fréquentations de Doré chez les Berland.

Mais l'accusé ne répond pas, ou ne répond que par monosyllabes.

M. le président. — Est-ce un nouveau système, que ce silence? Vous avez en une autre attitude, à l'instruction!

L'interrogatoire est brusquement interrompu et la veuve Berland est invitée à se lever. M. le conseiller Pilet-Desjardins rappelle son passé : son double veuvage, ses nombreux amants, diverses condamnations pour vol.

Il résume ainsi les renseignements fournis sur elle :

— Prostituée, voleuse, ne craignant pas de vous livrer devant propre fils, voilà comment vous êtes représentée par tous les documents de l'information.

La femme Berland, à ces accusations, ne proteste que faiblement, avec des larmes dans la voix :

— C'est bien exagéré! C'est la misère!

M. le président. — C'est vous qui avez attiré chez vous Doré. Vous cherchiez depuis longtemps à réunir dans votre galetas des jeunes gens que vous vouliez en quelque sorte dresser au vol pour vivre de leurs méfaits.

La femme Berland. — Mais non!

D. Pourquoi donc avez vous reçu Doré chez vous?

La femme Berland. — Parce que je ne le connaissais pas!... Ils venaient tous chez moi sans que je les appelle.

Le fils Berland est, de tous les jeunes accusés, celui qui avait la réputation la plus mauvaise.

M. le président. — Il est vrai que vous aviez de bien mauvais exemples sous les yeux. Votre mère vous reudait témoin de ses débauches.

Berland. — Pas tant qu'on l'a dit!

Deville et Chotin reconnaissent qu'ils allaient habituellement chez la femme Berland.

D. Pourquoi faire?

Deville. — Nous jouions aux cartes!

M. le président. — Oui, et vous vous entreteniez des vols à commettre. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'on a embauché Chotin, parce qu'il avait la réputation d'être un voleur habile?

Berland, se levant. — Pardon, mon président, ce n'est pas ça. Quand Chotin est venu chez nous, nous ignorions ses vols!...

M. le président, à Doré. — La veuve Berland ne se lamentait-elle pas? Ne disait-elle pas qu'il n'y avait rien à manger, qu'il fallait se procurer des ressources? N'avez-vous pas été amené ainsi, pour ne pas lui être à charge, à examiner les moyens de faire un coup?

— Doré. — Oui, monsieur.

Et le président passe en revue les divers projets de vol qui ont précédé l'expédition chez Mme veuve Meunier-Dessaigne et qu'on abandonnés, pour diverses raisons, dont la principale était la difficulté de l'exécution.

M. le président (à Doré). — Vos coaccusés prétendent que vous avez spécialement insisté pour le coup à faire chez la veuve Dessaigne. La femme Berland vous appuyait, Berland aussi, et Deville se ralliait à votre avis.

Deville. — On devait seulement la voler, après l'avoir bâillonnée. On ne devait pas y toucher autrement.

M. le président (à la femme Berland). — Vous voyez ce qu'on complotait chez vous!

La femme Berland. — Mon président, j'ignorais tout.

La fin de l'audience a été consacrée tout entière à élucider les détails de la scène du crime.

Les accusés ont reconnu, avec le plus grand cynisme, l'exactitude des divers points qui leur sont reproches.

L'audience est renvoyée à demain pour l'audition des témoins.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Les sieurs Edmond Vanquaethem et César Vansingne, informent les amateurs colombophiles, qu'à l'occasion de la Ducasse de l'Entrepont, ils donneront un concours sur Douai, avec 50 fr. de prix d'honneur, répartis en 10 prix de 5 fr., le 26 juillet prochain. Des affiches spéciales paraîtront ultérieurement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Edmond Deraedt, Grande-Rue, 236. — François Spille, rue des Longues-Haies. — Carlos Bacq, rue de Lille, 24. — Lambertine Gillet, rue Blanchemaille, 196. — Emile Debaillie, rue de Rome. — Yvonne Gilmet, rue de la Redoute, 11. — *Mariage.* — Gustave Decampe, 22 ans, dessinateur, rue d'Alger, 5, et Alphonsine Bonte, sans profession, Place Nadaud, 3. — *Déclarations de décès du 11 juin.* — Emile Poulin, 6 mois, rue des Longues-Haies. — Emilie Ostland, 2 mois, rue des Arts, 57. — Marie Pattyn, 5 mois, rue du Tourcoing, 29. — Benjamin Gronest, 65 ans, rue de Mouveaux. — Hubert Delerue, 19 jours, boulevard de Metz. — Jean Lemaire, 75 ans, rue Saint-Jean, 169 — Erneste Fayez, 23 jours, rue du Coq-Français. — Marie Dhallander, 6 mois, rue Bernard.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 8 au 10 juin.* — Abel Cocquel, rue Audenarde. — Marguerite Nuytens, Touquet. — Henri Decourcelle, rue des Flesses. — Gaston Ponlain, rue de Leers. — Hector Descamps, Petit-Paris. — Henri L'Ernout, Marlière. — Julie Salmon, Crétinier. — Clémence Victor, Sapin-Vert. — Alfred Vermeulen, Crétinier. — Marie Jacquart, Crétinier. — Jules Verceuyen, Marlière. — Alice Vaucant, Houzarde. — Zoé Leveugle, Saint-Liévin. — Marie Mortier, Winhoutte. — Fernand Bonte, rue du Bureau. — Mathilde Nisse, Bas-Chemin. — Albert Delattre, rue de l'Industrie — Georges Croo, Crétinier. — *Publications de mariages.* — Louis Vercruysse, 27 ans, tisserand, et Marie Houtequi, 30 ans, tisserande. — Emile Dubois, 23 ans, tisserand et Clémence Thiry, 30 ans, redoublieuse. — Jean-Baptiste Dartois, 21 ans, tisserand, et Philomène Nys, 24 ans, tisserande. — Alfred Franchomme, 22 ans, rentreur, et Juliette Courselle, 26 ans, journalière. — Alp onse Glorieux, 24 ans, domestique, et Mélanie Crommelinck, 21 ans, ménagère. — Charles Malfait, 27 ans, employé de commerce et Angèle Foures, 23 ans, tilleuse. — Emile Salembier, journalier, et Adeline Henno, journalière. — *Déclarations de décès du 3 au 10 juin.* — Marie Quihron, 24 ans 4 mois, servante, Hounrde. — Germaine Mulocamps, 3 ans 9 mois, rentier. — Louis Dupont, 1 an, Place-Jules Desmettre, 4 mois, Petit-Tournay. — Clémentine Demeyere, 27 ans, tisserande, Saint-Liévin. — Achille Demerinne 5 semaines, Sainte-Marguerite. — Marie Vanstaeqq, 26 ans 6 mois ménagère, Winhoutte. — Blanche Noppe, 2 mois, Sapin Vert. — Céline Lefebvre, 41 ans, ménagère, Fleury. — Henriette Seynave, 75 ans 11 mois, sans profession, Hôpital.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Désiré Carney, rue du Niot. — Lucienne Lemaitre, rue de Calais. — Angèle Farvacque, au Vyrefloix. — *Déclarations de décès du 11 juin.* — Jean-Baptiste Verkaut, 80 ans 11 mois, à la Marcelle. — Marie Francheomme, 8 mois, au Beun-Fleur. — Blanche Dujardin, 4 ans 4 mois, rue des Cinq Voies.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 28 mai au 4 juin.* — Albert Delebarre, le Paradis. — Pierre Aelbrecq la Placette. — Sophie Bayart, le Pil. — *Déclarations de décès du 28 mai au 4 juin.* — Adéline Delecroix, 58 ans 5 mois, le Pil. — Alphonse Bonckaert, 2 ans, 10 jours, la Croix-Bouillette. — Henri Demeyere, 3 ans, la Motte.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à Remiremont (Vosges)

Nous avons l'honneur d'informer notre nombreuse clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement un immense choix en **LINGERIE FINE** pour **TROUSSEAUX et LAYETTES** dans les **genres les plus nouveaux et les plus variés** à des prix excessivement avantageux.

Vous trouverez aussi dans nos magasins un choix considérable d'**articles pour enfants**, tels que : **Robes, Douillettes, Pelisses cachemire** et **Broderie, Robes de